

Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports, Infrastructures, Risques Naturels, Risques Technologiques, Equipement, Logement,

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Solidarité entre les Territoires, Renouvellement Urbain, Mer

Comité Central d'Action Sociale (CCAS)

CCAS du 29 septembre 2021

Cher(e)s camarades, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Directeur des Ressources humaines,

La crise sanitaire, sociale et économique impacte encore fortement les conditions de travail, de santé et de vie des agents actifs et retraités.

L'action sociale ministérielle revêt plus que jamais un enjeu majeur et indispensable pour les agents actifs et retraités de nos ministères. Il faut remettre du lien social et améliorer également les conditions de vie et de travail par une action sociale ministérielle au plus haut niveau.

Le budget d'action sociale présenté dans le PLF 2022 est diminué de 1.2 M€ par rapport à 2021. Cette diminution se porte essentiellement sur la restauration (-1.1 M€).

Pourriez-vous nous expliquer cette diminution?

Quels qu'en soient les motifs, FO condamne cette baisse au regard du contexte susvisé parce que les personnels du pôle ministériel ont besoin d'être accompagnés sur le plan social à la sortie de cette crise.

Dans ce cadre, FO demande l'adoption d'un plan de relance et solidaire afin de renforcer l'accès aux différentes prestations sociales, qui passe par le maintien des crédits d'action sociale ministérielle et des subventions aux associations au niveau de l'exercice 2021.

Au titre de l'année 2022, FO demande que les disponibilités budgétaires de l'action sociale ministérielle soient toutes consommées et servent à renforcer certaines prestations ou à financer des opérations exceptionnelles.

FO vous demande de diffuser rapidement la refonte de la note technique du 4 avril 2016. Ce texte apportera des éclaircissements aux CLAS sur l'application de l'arrêté du 7 octobre 2019, qui a donc près de 3 années !...

Les dernières analyses et précisions de la direction des affaires juridiques sur les actions CIL réalisées en dehors du temps de travail peuvent être communiquées aux CLAS ultérieurement.

FO se félicite du respect des délais annoncés dans la note d'harmonisation promise sur la restauration pour les agents affectés en DIR/DIRM.

À l'instar des agents des DDT, les agents des DIRM et DIR vont ainsi pouvoir bénéficier d'une harmonisation des prestations repas dès le 1er octobre et le 1^{er} janvier prochains pour la majorité des autres DIR/DIRM. Le coût de cette mesure estimée à 260 000 € est en contradiction avec la diminution des crédits de restauration programmés en 2022.

IL faudra se pencher sur la situation des agents des DIR qui n'ont pas de RA ou RIA à proximité de leurs CEI.

Ils sont et restent actuellement exclus du dispositif d'harmonisation et par souci d'équité nous ne devons pas les oublier et étudier des solutions d'harmonisation.

Une solution proposée par FO serait d'appliquer le montant de l'harmonisation par repas chaud livré dans les centres d'exploitation.

En effet, il existe actuellement des conventions signées avec des traiteurs et des repas chauds sont livrés chaque jour dans certains CEI.

FO réitère sa revendication faite lors du dernier CCAS sur la mise en place d'un nouveau prêt à taux zéro dès 2022, nous n'avons à ce jour aucun retour d'arbitrage de l'administration.

Le PLF 2022 ne prévoit aucune provision ou réserve de crédits pour financer ce prêt et nous le dénonçons.

Il suffisait pourtant d'amorcer la pompe et ce prêt aurait été autofinancé par les remboursements des emprunteurs.

Pour quel montant?

Le ministère de l'Intérieur, via sa Fondation Jean Moulin, finance chaque année environ 300 prêts à « l'amélioration du cadre de vie ».

Nos ministères ayant un effectif environ 8 fois moindre que le ministère de l'Intérieur, une cible ou un objectif d'une centaine de prêts par année nous semblait raisonnable. Ce qui aurait entraîné un financement à prévoir à hauteur de 150 000€ pour 2022, ainsi qu'en 2023.

Une fongibilité de crédits permettra peut-être un financement en cours d'année.

Concernant la protection sociale complémentaire.

Nos agents verront apparaître sur leurs fiches de paie en janvier prochain les prémisses d'une participation à hauteur de 15 € brut, qui correspondra à environ 25 % de la participation employeur.

Le décret publié le 8 septembre dernier précise les modalités à remplir pour bénéficier de cette participation.

Pourriez-vous nous informer de l'état d'avancement du processus administratif pour la mise en place de ce dispositif?

De plus, le PLF 2022 prévoit une enveloppe de masse salariale du pôle ministériel à hauteur de 7,2 M€.

Pourriez-vous nous garantir que cette réforme et la participation de l'État employeur ne seront pas autofinancées par le gel des salaires, des primes, des promotions ? .. donc par les agents eux-mêmes in fine !!

Pour conclure, FO remercie encore une fois le CGCV pour les 2 434 enfants et jeunes qui ont été accueillis au sein des colonies de vacances estivales 2021, et ce malgré les incertitudes liées au contexte sanitaire ainsi que la FNASCE qui a permis à des familles de pouvoir partir.